

Madame, Monsieur,



*Dans la dynamique constatée ces dernières années, 360 élèves, apprentis et stagiaires de formation continue sont scolarisés dans les différentes sections proposées dans le cadre de la formation initiale scolaire, de la formation par apprentissage et de la formation continue (GRETA). Nous nous félicitons de l'ouverture d'une nouvelle section post-BAC tertiaire (Mention Complémentaire Assistance, Conseil, Vente à Distance), d'un dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) ainsi que de la mise en place d'une formation continue en Bijouterie, ce qui confirme et renforce l'attractivité du lycée.*

*Pour garantir la sécurité et le bon accueil de l'ensemble des élèves, la Région Occitanie a réalisé des travaux de sécurisation ainsi que d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.*

*De même, dans le cadre du plan de restructuration et de réhabilitation du quartier, la mairie de Graulhet a implanté une gare routière assurant une plus grande protection des usagers des transports en commun (suppression des arrêts de bus devant le lycée).*

*En fonction du nouvel emplacement de l'arrêt des bus, dans le souci permanent d'accueillir équitablement l'ensemble des élèves et de procurer des conditions d'enseignement au plus près des besoins de tous, le lycée a fait évoluer ses horaires hebdomadaires d'ouverture et de fermeture. Ces horaires ont été validés par les instances académiques, après concertation avec le Conseil de Vie Lycéenne (élèves), le Conseil Pédagogique (équipe éducative), la commission permanente et un vote au Conseil d'administration où siègent des représentants élus des élèves, des parents, des personnels et des collectivités territoriales (cf : règlement intérieur du lycée).*

*Les emplois du temps de toutes les classes ont été construits en fonction de multiples paramètres et contraintes auxquels est soumis un établissement scolaire : nomination des stagiaires enseignants, professeurs ayant un service partagé entre plusieurs établissements, référentiels et réglementation des formations, occupation des salles et des ateliers, fonctionnement du service de restauration, offre de transport de tous les élèves.*

*Au lycée Clément de Pémillie, l'organisation des enseignements reste fondée sur une exigence commune de qualité pédagogique préparant à l'orientation et à l'insertion professionnelle de tous les élèves et apprentis.*

Le Proviseur,  
B VALENTI,

### Un nouveau dispositif régional: LA CARTE JEUNE



#### La Région apporte un soutien direct aux lycéens, aux apprentis et à leurs familles avec des aides:

- A l'acquisition des livres de loisirs
- A l'acquisition d'une licence sportive, A.S, UNSS
- A l'acquisition d'un ordinateur portable
- A la restauration, à l'hébergement et au transport des apprentis
- A la restauration pour les lycéens
- Au prêt de manuels scolaires
- A la distribution des premiers équipements pour les formations professionnelles

Tous ces dispositifs sont désormais regroupés sur un support unique : **LA CARTE JEUNE REGION.**

La carte jeune est obligatoire pour tous : lycéens et apprentis. Elle est le support unique donnant accès :

- A l'ensemble des aides de la Région
- A l'enceinte du lycée de votre enfant

**Rencontre Parents – professeurs :** à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre, le **vendredi 15 décembre 2017**, nous inviterons tous les parents, dès le début de l'après-midi jusqu'au début de soirée, à une **RENCONTRE AVEC LES PROFESSEURS** qui remettront le bulletin scolaire ou le bilan intermédiaire.

**La vie de l'établissement :** depuis deux ans, nous avons eu le plaisir de voir des parents se faire élire au **conseil d'administration** et participer de façon active aux événements qui ont traversé l'établissement. Il est de mon devoir de vous rappeler le rôle important que vous avez à jouer dans l'accompagnement et la réussite de la scolarité de votre enfant.

En effet, les parents d'élèves **ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE** sont membres à part entière de cette instance participative : ils contribuent aux choix proposés par l'établissement. Le conseil d'administration est une instance de délibération de l'établissement. Il se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an. C'est un moment privilégié qui vous montrera comment fonctionne un établissement scolaire. **Vous donnerez votre avis** et participerez aux votes qui :

- fixent les règles d'organisation de l'établissement,
- adoptent le budget, le compte financier de l'établissement, le règlement intérieur et le projet d'établissement,
- donnent leur accord sur les orientations liées au dialogue avec les parents d'élèves, la programmation et les modalités de financement des voyages scolaires,
- délibèrent sur les questions liées à l'accueil et à l'information des parents d'élèves, les modalités générales de leur participation à la vie scolaire et les questions liées à l'hygiène, à la santé, à la sécurité.



**Tout parent ou représentant légal peut se présenter à ces élections qui auront lieu le vendredi 13 octobre 2017**

Vous recevrez très bientôt les modalités pratiques pour voter.

Néanmoins, avant le 2 octobre 2017, *seul(e) ou à plusieurs*, vous pouvez faire **ACTE DE CANDIDATURE**. Nous avons besoin de l'avis de tous les membres de la communauté éducative pour nous aider à faire avancer votre lycée.

**Nous comptons donc sur vous  
pour nous aider dans cette tâche !**

✂ ----- à envoyer ou faire déposer à la Vie scolaire . . . . .

Je, soussigné, ----- représentant légal de l'élève **NOM Prénom (classe)**

- atteste avoir pris connaissance de la lettre d'information du 12 septembre qui m'a été adressée.
- fait acte de candidature à l'élection du conseil d'administration qui aura lieu le 13 octobre 2017
- ne souhaite pas être candidat(e)

**SIGNATURE (obligatoire)**